N° 234 / 2026
COMMUNE DE VIC-LE-COMTE **DEPARTEMENT DU PUY DE DÔME**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement Centre-Bourg et Place de l'Olme - VIC-LE-COMTE

Le Maire de la commune de VIC-LE-COMTE,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L2213-6, relatifs au stationnement et à la circulation,

- **Vu** le code de la Route,

- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes ;

- **Vu** l'organisation par la Mairie de VIC-LE-COMTE, Place de l'Hôtel de Ville - 63270 VIC LE COMTE, des festivités intitulées « UN JOUR EN RENAISSANCE », les 3 et 4 octobre 2026, sur le territoire communal ;

- **Considérant** qu'il convient, pour assurer la sécurité des participants, des usagers de la voie publique et des riverains, ainsi que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans le Centre Bourg et sur la Place de l'Olme ;

- **Considérant** qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et la commodité du passage dans les voies publiques ;

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la manifestation **« Un Jour En Renaissance »**, le stationnement de tous véhicules est interdit dans le Centre-Bourg ainsi que sur la Place de l'Olme, du samedi 3 octobre 2026 à 6h00 jusqu'au lundi 5 octobre 2026 à 16h00.

Cette interdiction s'applique à l'ensemble des stationnements situés dans le périmètre de la manifestation.

Les véhicules en infraction peuvent faire l'objet d'une mise en fourrière, conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 2 : Afin de permettre l'installation, le déroulement et le démontage des différends dispositifs liés à la manifestation, la circulation de tous les véhicules est interdite dans le Centre Bourg, du samedi 3 octobre 2026, 12h00, au lundi 5 octobre 2026, à 16h00, sous réserve des dispositions prévues à l'article 3.

Article 3 : Les interdictions prévues aux articles 1 et 2 ne s'appliquent pas :

- Aux véhicules des services de secours et de sécurité ;
- Aux véhicules des services municipaux et des services publics, dans le cadre de leurs missions ;
- Aux véhicules dûment autorisés par l'organisateur ou par les services municipaux pour les besoins de la manifestation ;
- Aux véhicules des personnes participant à l'installation et au démontage de la manifestation ;

Les véhicules autorisés doivent circuler avec la plus grande prudence.

Article 4 : Pendant les périodes d'interdiction, l'accès aux propriétés riveraines peut être maintenu dans la mesure où les conditions de sécurité et le déroulement de la manifestation le permettent.

Publié le : 30/09/2026 15:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-le-Comte
https://www.intramuros.org/vic-le-comte/documents_administratifs/80555

Article 5 : La signalisation réglementaire matérialisant les interdictions prévues au présent arrêté est mise en place par les services municipaux.

Article 6 : tout véhicules en infraction avec les présentes dispositions est considéré comme gênant et peut faire l'objet d'une mise en fourrière, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

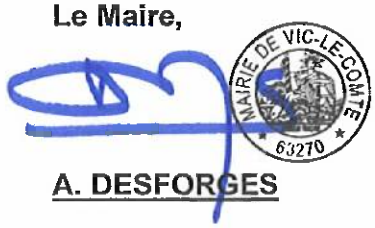
Article 7 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vic-le-Comte,
- M. Le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Vic-Le-Comte,
- La Police Municipale,
- Au Centre Technique Municipal,
- Au demandeur.

Fait à VIC-LE-COMTE, le 21 septembre 2026,

Le Maire,



A. DESFORGES

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié aux intéressés le : 24-09-2026

Publié le : 30/09/2026 15:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-le-Comte
https://www.intramuros.org/vic-le-comte/documents_administratifs/80555